

Le PUMP TRACK CHALLENGE NC

BMX – VTT

2021 – 2éme Edition

Règlement particulier

Présentation :

Un pump track est une piste faite de bosses et de virages serrés de différentes tailles et formes. Les bosses et les virages sont utilisés afin de générer de la vitesse en pompant le vélo (mouvements de flexion-poussée) et non en pédalant. Un pump track est construit de manière à promouvoir les compétences techniques. La vitesse sur un pump track est générée en pompant le vélo, et non en pédalant ou par gravité. Il faut éviter d'avoir de larges sections plates propices au pédalage.

Le BMX – VTT PUMP TRACK CHALLENGE 2021 – 2éme Edition est une course par élimination directe selon un format de « tournoi » où des coureurs équipés soit en BMX, soit en VTT s'affrontent face à face sur un circuit dit « Pump Track ».

Le plus rapide des 2 remporte la manche et se qualifie pour la suite du tournoi.

Une variante par poule avec des manches qualificatives pourra être proposée en fonction du volume des inscriptions.

Pourquoi CHALLENGE ?

Parce que les coureurs engagés sur les 3 dates proposées cette année seront classés pour savoir qui aura été le meilleur sur le millésime 2021.

Et ce afin de proposer une redondance chaque année.

ARTICLE 1

Les dates :

1° manche = samedi 29 mai 2021 à Saint Marie – NOUMEA de 14h00 à 19h00.

2° manche = samedi 11 septembre 2021 à KOUTIO – DUMBEA de 14h00 à 19h00.

3° manche = samedi 06 novembre 2021 à KOUTIO – DUMBEA de 14h00 à 20h00.

ARTICLE 2

Programme :

3 segmentations de catégories pour les programmes de courses seront proposées durant ces journées :

- NOVICES : pupilles + benjamins (filles comprises)
- JEUNES : minimes + cadets (filles comprises)
- GRANDS : à partir de juniors (filles comprises)

Place à la compétition, en alternance de manches NOVICES, JEUNES et GRANDS

La course sera ouverte également non-licenciés

(même condition que les licenciés en termes de catégorie)

Les poules ou tableau d'entrées seront établis aléatoirement, en catégorie OPEN pour les GRANDS (c'est-à-dire, tous et toutes mélangé(e)s).

Et des tableaux finaux seront également établis en parallèle du tableau principal.

Les manches s'enchaîneront jusqu'à détermination du meilleur.

ARTICLE 3

Les inscriptions : elles seront clôturées les jeudi 00h00, veille de manche

Elles se font sur www.inlive.nc

- | | |
|--|-----------------------|
| - 500 frs / enfants | - 1.000 les 3 manches |
| - 1.000 frs / jeunes (- 18 ans) | - 2.500 les 3 manches |
| - 1.500 frs / adulte | - 4.000 les 3 manches |
| - 2.500frs / NON-LICENCIES (NL) – sauf mineurs | - 7.000 les 3 manches |

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

ARTICLE 4

Droit à l'image :

Des photos et des vidéos seront réalisées tout au long de la manifestation, aussi bien sur circuit que sur site. Le consentement de la diffusion des images est donné par l'ensemble des participants, coureurs et leur entourage. Il n'y aura donc aucune redistribution en numéraire des droits à l'image.

Les drones seront interdits sans autorisations préalables demandées et déposées à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DAC).

ARTICLE 5

La Sécurité et Ambulance :

L'organisateur prendra une ambulance et/ou un médecin pour la manifestation. Sans leur présence au moment du départ (entraînements, reconnaissances, qualifications, etc.) ce dernier ne peut avoir lieu.

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un blessé, l'organisation devra contacter le **SAMU** par téléphone au **15**, afin d'avoir l'aval du médecin urgentiste en poste, pour l'évacuation du patient soit par ambulance privée soit par le SMUR.

Les POMPIERS des municipalités accueillant l'organisation, seront également prévenus de la manifestation.

ARTICLE 6 - A

VTT et équipements du pilote : **PEDALES AUTOMATIQUES INTERDITES**

Pour être autorisé en course, le matériel doit être **OBLIGATOIREMENT** le suivant :

- 1 VTT (non-électrique), roues 26',27.5',29' pouces uniquement.
(Les enfants peuvent avoir des roues plus petites)
Les freins doivent être en état de fonctionnement optimal.
Les cintres et bar-ends bouchonnés.
L'état général du VTT doit être satisfaisant, répondant aux normes UCI (dérogation FFC).
Les « GoPro » et autres caméras d'actions sont interdites sur le VTT et le pilote en **COURSE**
- 1 casque jet avec jugulaire sanglée. (casque INTEGRAL fortement recommandé)
- 1 maillot manches longues (fortement recommandé)
- 1 paire de gants longs (fortement recommandé)
- 1 paire de chaussures de sport fermées.
- La plaque de guidon (fournie par l'organisation).

Attention : La perte de la plaque peut entraîner une pénalité ou disqualification.

ARTICLE 6 - B

BMX et équipements du pilote : **PEDALES AUTOMATIQUES INTERDITES**

Pour être autorisé en course, le matériel doit être **OBLIGATOIREMENT** le suivant :

- 1 BMX (non-électrique), roues 20' ou 21' pouces uniquement.
(Les enfants peuvent avoir des roues plus petites)
Les freins AR (minimum OBLIGATOIRE) doivent être en état de fonctionnement optimal.
Les cintres et bar-ends bouchonnés. **PAS DE PEGS**
L'état général du BMX doit être satisfaisant, répondant aux normes UCI (dérogation FFC).
Les « GoPro » et autres caméras d'actions sont interdites sur le BMX et le pilote en **COURSE**
- 1 casque jet avec jugulaire sanglée. (casque INTEGRAL fortement recommandé)
- 1 maillot manches longues (fortement recommandé)
- 1 paire de gants longs (fortement recommandé)
- 1 paire de chaussures de sport fermées.
- La plaque de guidon (fournie par l'organisation).

Attention : La perte de la plaque peut entrainer une pénalité ou disqualification.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de leur entretien.

SANS CES ELEMENTS LES COMMISSAIRES NE LAISSERONT PAS PRENDRE LE DEPART AUX COUREURS

LE COLLEGE DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT, CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LA PRESENCE DES EQUIPEMENTS DEMANDES EST BIEN RESPECTEE, ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE

ARTICLE 7

L'accès à la course et autorisations de départs :

Pour pouvoir prendre part à la course et être autorisé à prendre le départ, le coureur **DOIT OBLIGATOIREMENT** :

- Avoir fait valider le contrôle de son vélo par les commissaires en charge.
- Avoir émarginé la feuille de course. **Aucune participation possible après l'horaire de clôture !**
- Avoir un équipement conforme et en règle.

**Les licenciés doivent être en tenue officielle de club et enregistrée auprès du CRCNC.
L'uniformité des tenues de club est obligatoire.**

ARTICLE 8

Le Départ :

Les coureurs seront mis en ligne en fonction de leur tirage au sort.

Ils s'élanceront par 2.

Chacun aura son « couloir » / sa « ligne » et ne devra pas en sortir. (sous peine de disqualification)

Ils partiront pied à terre sur le vélo.

ARTICLE 9

Les Sanctions:

- FAUX DEPART = DISQUALIFIE
- SORTI DE LINGE = DISQUALIFIE
- ABSCENCE = DISQUALIFIE
- OBSTRUCTION au croisement = DISQUALIFIE

Tout fait de course ne respectant pas la réglementation FFC pourra fait l'objet de sanctions complémentaires

La direction de course et le collège des commissaires statueront sur les infractions en temps réel

ARTICLE 10

Les réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 15 minutes maximum après sa course avec un chèque de caution de 3000 F, qui sera rendu si la requête est positive.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats, sous les mêmes conditions.

Le collège des commissaires et arbitres règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires et arbitres.

ARTICLE 11

Les Podiums et Protocoles :

La participation des vainqueurs aux cérémonies protocolaires est **OBLIGATOIRE**.

L'absence entraîne automatiquement l'annulation au classement et des gains. Le classement serait alors établi de nouveau.

Les concurrents LICENCIES doivent participer à la cérémonie protocolaire en tenue de coureur ou tenue officielle du club.

Les NON-LICENCIES seront appelés aux podiums.

LE COLLEGE DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS VTT, CONTROLERA ET VERIFIRA QUE LE RESPECT DES PROTOCOLES EST BIEN EFFECTUE, ET SANCTIONNERA SI NECESSAIRE LES COUREURS MANQUANT A LEUR OBLIGATION MEME SI AUCUNE RECLAMATION N'AURAIT PAS ETE DEPOSEE

ANNEXES à fournir:

ANNEXES :

- Programme de la course
- Bulletin d'inscription
- Autorisation parentale
- Engagement NL avec acceptation dudit règlement
- Plan d'accès au site

PROGRAMME de COURSE

Ecoles de Cyclisme :

±

GRANDS

13h00 : Accueil – Emargements – Essais

13h30 : DEBUT de COURSE

17h40 : FIN de COURSE

17h45 : PODIUMS

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR MAJEUR + JUNIOR 1 & 2
L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC
Consultable sur le site de la FFC:

https://www.ffc.fr/ressources/?fwp_resource_cat=reglementation-federale&fwp_load_more=3

Nom : _____ Prénom: _____
Date de naissance: _____ Sexe: F H (entourer la mention)
Adresse mail: _____ @ _____ N° de tél: _____
Ville de résidence : _____

Licencié(e) N° (si possible) et Club :

Non-Licencié (NL), dans ce cas le coureur doit obligatoirement joindre un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition** ».

Licencié GRANDS = 1 500 F
 Licencié NL GRANDS = 2 500 F

Forfait 3 dates = 4000
 Forfait 3 dates = 7000

BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR MINEUR
L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC
Consultable sur le site de la FFC:

https://www.ffc.fr/ressources/?fwp_resource_cat=reglementation-federale&fwp_load_more=3

Nom : _____ Prénom: _____
Date de naissance: _____ Sexe: F H (entourer la mention)
Adresse mail: _____ @ _____ N° de tél: _____
Ville de résidence : _____

Licencié(e) N° (si possible) et Club :

Non-Licencié (NL), dans ce cas le coureur doit obligatoirement joindre un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».

Licencié JEUNE = 1000 (MINIME + CADET)
 Licencié NL JEUNE = 1000
 Licencié NOVICE = 500 (PUPILLE + BENJAMIN)
 Licencié NL NOVICE = 500

Forfait 3 dates = 2500
 Forfait 3 dates = 2500
 Forfait 3 dates = 1000
 Forfait 3 dates = 1000

ENGAGEMENT NON – LICENCIE

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC
Consultable sur le site de la FFC:

https://www.ffc.fr/ressources/?fwp_resource_cat=reglementation-federale&fwp_load_more=3

<https://www.uci.org/fr/inside-uci/statuts-et-r%C3%A8glements/r%C3%A8glements>

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation FFC et UCI en vigueur, du règlement de la coupe de cross-country de Nouvelle-Calédonie, ainsi que du règlement particulier de course.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

A _____, Le _____ / _____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 1 AN

PARTIE RESERVEE AU MEDECIN

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle.....

Après examen, le patient ne présente aucun motif de « ***non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition*** ».

A _____ Le _____ / _____ / _____
Signature et tampon

Plans des sites

Sainte Marie
NOUMEA



Koutio
DUMBEA

